

04/05/94 13H50 - 11820

DIFFUSION RESTREINTE

MMC

CAB1 CAB2
MMC
DEV DAG FEC

415 COOP / 1800

TD BONN 840

LE 4 MAI 1994
BONN LE 04/05/94 A 12H40

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : CHANCELLERIE DIPLOMATIQUE., REDACTEUR : F. RHEIN.

NB : DISTRIBUTION SERVICES.

AD DIPLOMATIE 840

CO KAMPALA 2

CO DAR ES SALAM 3

CO ARMEES PARIS 53

CO BRUXELLES 203

CO ADDIS ABEBA 3

NB : DAM.

TXT

CO MINCOOP PARIS 18

CO LE CAIRE 17

CO DFRA NEW YORK 98

CO KINSHASA 2

CO BUJUMBURA 3

Courrier arrivé le			
04 MAI 1994			
G		LOG	A VU P G
OA			F. AURRY
AA			VU PERS
B&C	Vu	SI	Vu Mer

OBJET : VISITE EN ALLEMAGNE DE M. JEROME BICAMUPKA (2 MAI 1994).

RÉFERENCE : TD BONN 795

RESUME: EN RECEVANT M. BICAMUPKA, L'AUSWAERTIGES AMT A APPELE LE GOUVERNEMENT INTERIMAIRE A FAIRE LA PREUVE DE SON SENS DES RESPONSABILITES.

LE MINISTRE RWANDAIS S'EST SURTOUT ATTACHE A SOULIGNER LA LEGITIMITE ET L'ACTION POSITIVE DE CELUI-CI.

X X X

DES INFORMATIONS RECUEILLIES AUPRES DE L'AUSWAERTIGES AMT SUR LA VISITE EN ALLEMAGNE DE M. BICAMUPKA, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION, JE RETIENS LES POINTS SUIVANTS.

1 - M. BICAMUPKA ETAIT VENU EN ALLEMAGNE SOUS LE PRETEXTE DE LA PROMOTION DU PARTENARIAT ENTRE SON PAYS ET LE LAND DE RHENANIE-PALATINAT. (CETTE RELATION, TRES INTENSE, EXISTE DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNEES ET SE TRADUIT PAR DE NOMBREUSES ACTIONS, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE EDUCATIF: CONSTRUCTION D'ECOLES, FORMATION...).

IL AVAIT ETE RECU AU NIVEAU DES FONCTIONNAIRES PAR M. GANNS, DIRECTEUR D'AFRIQUE, QUI AVAIT MARQUE QUELQUES DOUTES QUANT A LA LIGITIMITE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE.

NOS INTERLOCUTEURS NOUS ONT SIGNALE QUE LA BELGIQUE AVAIT FAIT UNE DEMARCHE AUPRES DE L'AUSWAERTIGES AMT POUR DEMANDER QUE M. BICAMUPKA NE SOIT PAS RECU. ON AVAIT CEPENDANT MISE, A BONN, SUR LES VERTUS DU DIALOGUE.

M. GANNS AVAIT NOTAMMENT SOULIGNE LA NECESSITE, POUR L'EQUIPE QUI PRETENDAIT GOUVERNER LE PAYS, DE PRENDRE DES MESURES RAPIDES POUR ARRETER LES MASSACRES ET PARVENIR A UN CESSEZ-LE-FEU.

2 - LE ''MINISTRE'' RWANDAIS AVAIT REMERCIE L'ALLEMAGNE POUR SON ROLE AU SEIN DES OBSERVATEURS AUX ACCORDS D'ARUSHA.

A PROPOS DE L'ABSENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE RWANDAISE A LA REUNION D'ARUSHA DU 23 AVRIL DERNIER, M. BICAMUPKA S'EN ETAIT TENU A LA VERSION DU PROBLEME DE TRANSPORT.

SUR LA LEGITIMITE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE, LE MINISTRE RWANDAIS S'EST APPUYE SUR L'ARTICLE 42 DE LA CONSTITUTION DU RWANDA. LES ACCORDS D'ARUSHA NE PREVOYANT PAS DE MECANISMES EN CAS DE DECES DU CHEF DE L'ETAT, ILS N'AVAIENT PU, PAR CONSEQUENT, ETRE MIS EN OEUVRE AU LENDEMAIN DU DECES DU PRESIDENT HABYARIMANA.

IL A ADMIS EGALEMENT QUE LE FPR CONTROLAIT UN CERTAIN NOMBRE DE REGIONS MAIS MIS SES SUCCES SUR LE COMPTE D'UN SOUTIEN OUGANDAIS EN TROUPE FRAICHES DE PLUSIEURS MILLERS DE SOLDATS.

2 4 8 0 0

IL AVAIT ASSURE ENFIN QUE, DEPUIS LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE, LA "RADIO DES MILLE COLLINES" AVAIT CESSÉ SES INCITATIONS AU MEURTRE DE TUTSIS.

AUCUNE ALLUSION N'AVAIT ÉTÉ FAITE AU RÔLE DE LA BELGIQUE OU DE LA FRANCE./.
SCHEER

